

# Mercredi 10 Juin 2015

# Salle Guy Debeyre



**Contacts :**  
[florence.renucci@univ-lille2.fr](mailto:florence.renucci@univ-lille2.fr)  
[sonia.bai@univ-lille2.fr](mailto:sonia.bai@univ-lille2.fr)  
[isabelle.thiebau@univ-lille2.fr](mailto:isabelle.thiebau@univ-lille2.fr)

# RÉSEAUX ET ACTEURS

## *Perspectives coloniales*

Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales  
1 place Déliot, 59000 Lille  
Métro Porte de Douai

## Réseaux et Acteurs, *perspectives coloniales*

**9H00-9H20 ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

**9H20-9H30 INTRODUCTION À LA JOURNÉE PAR FARID LEKÉAL**

Directeur du Centre d'Histoire Judiciaire (UMR 8025), Professeur, Université Lille 2

**9H30-9H50 RABAH AIT SAID - CONFÉRENCE INAUGURALE**

Enseignant-chercheur, Faculté de droit, Université d'Alger

*« La participation politique des femmes en Algérie : œuvre d'un réseau 2003-2012 »*

**9H50-10H10 HERVÉ FERRIÈRE**

Enseignant-chercheur, ESPE Bretagne-Université de Bretagne Occidentale - Centre François Viète d'Epistémologie et d'Histoire des Sciences et des Techniques (EA 1161)

*« Squelette ou anthropolite ? Une question de formes de savoirs et de réseaux »*

**10H10-10H40 DISCUSSION**

**10H40-11H00 PAUSE**

**11H00-11H20 ALAIN MESSAOUDI**

Enseignant-chercheur, Université de Nantes

*« Orientalistes et Africains : savants et artistes en réseaux dans l'Afrique du Nord des années 1890-1914 »*

**11H20-11H40 SONIA BAI**

Doctorante contractuelle, Université de Lille 2, Centre d'Histoire Judiciaire (UMR 8025)

*« Interactions entre les réseaux et les magistrats en Algérie : de la Cour d'appel d'Alger à la Cour de Cassation »*

**11H40-12H10 DISCUSSION**

**12H10-14H30 PAUSE DÉJEUNER**

## Réseaux et Acteurs, *perspectives coloniales*

**14H30-14H50 CLAIRE FREDJ**

Enseignant-chercheur, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (UMR 8533)

*« Réseaux étudiants, réseaux élitaires, réseaux politiques ? Les médecins musulmans de l'Algérie colonisée (années 1880-début des années 1960) »*

**14H50-15H10 JULIE D'ANDURAIN**

Enseignant-chercheur, Ecole Militaire - Laboratoire Roland Mousnier de Paris-Sorbonne (UMR 8596)

*« Le réseau colonial à travers ses revues »*

**15H10-15H40 DISCUSSION**

**15H40-16H00 PAUSE**

**16H00-16H20 FLORENCE RENUCCI**

Chargée de recherches au CNRS, Université Lille 2, Centre d'Histoire Judiciaire (UMR 8025)

*« Réseaux et revues spécialisées dans l'Algérie coloniale »*

**16H20-16H40 MARIE ALBANE DE SUREMAIN**

Enseignant-chercheur, UPEC-ESPE de Créteil - Centre d'études en sciences sociales sur les mondes africains, américains et asiatiques, Université Paris-Diderot (UMR 245)

*« Les centres IFAN en Afrique occidentale (1936-1960) : un réseau scientifique en situation coloniale ? »*

**16H40-17H30 DISCUSSION**

### DISCUTANTS

**MARTINE KALUSZYNSKI**

Directrice de recherches au CNRS, Laboratoire PACTE, Université de Grenoble-IEP

**NADER HAKIM**

Professeur, Université de Bordeaux, Centre Aquitain d'Histoire du Droit

## Résumés des interventions

### Mercredi 10 Juin 2015

**Rabah Ait Said :** « *La participation politique des femmes en Algérie : œuvre d'un réseau 2003-2012* »

Dès 1962 toutes les constitutions algériennes reconnaissent aux femmes l'égalité, mais en droits politiques notamment, il y a un déficit énorme, certes le droit de vote est acquis depuis longtemps, mais celui de la représentation politique reste insignifiant relativement à d'autres domaines, mais surtout au potentiel juridique conventionnel que l'Algérie a ratifié ces dernières années. Après un constat des précédentes élections, celle de 2002 a sonné la cote d'alerte de la faible représentation politique des femmes, le résultat n'était que de 35 Députées femmes sur 500 Députés hommes pour 24 partis présents aux élections. En tant que société civile, nous avons saisi cette opportunité pour essayer de faire un état des lieux sur ce thème sensible par sa nature et complexe par ses rouages pour nous, mais aussi pour les pouvoirs publics. Le CIDDEF a pris l'initiative d'organiser ce séminaire du 08-10-2003 à Alger avec le concours de l'Association Femmes en Communication, l'Ambassade des Etats-Unis à Alger, le MEPI et le NDI, c'est de cette rencontre que l'idée du Quotas est née avec évidemment sept autres recommandations. Alors, les actions furent aussitôt entamées avec l'organisation des Universités d'été en faveur des femmes des Partis politiques. Des formations en communication, en plaidoyer furent dispensé aux femmes des associations et des partis politiques pour leur mise à niveau, afin de mener à bien leurs actions pour la révision de la loi électorale qui les pénalise depuis longtemps. Un réseau s'est constitué en 2006 avec un effectif de 11 Associations de femmes, de 5 Commissions féminines au sein des Partis politiques, plus le concours de 2 Ligues des Droits de l'homme. Après plusieurs rencontres débats un Mémoire fut élaboré par un collectif du réseau et adressé au Premier Magistrat du pays. Une étude maghrébine sur la participation politique des femmes fut également réalisée par un enseignant de la Faculté de droit. Pour maintenir la pression et obtenir des avancées significatives, un comité de suivi s'est constitué également pour mettre en œuvre les actions à mener et les groupes de pressions à actionner pour la révision de la fameuse loi organique relative au régime électoral. On augmente la pression à chaque occasion de 8 mars, des promesses furent arrachées jusqu'à sa concrétisation en 2012 par la loi organique n°12-03 du 12-01-2012 fixant les modalités en augmentant des chances d'accès de la femme à la représentation politique dans les Assemblées élues.

**Hervé Ferrière :** « *Squelette ou anthropolite ? Une question de formes de savoirs et de réseaux* »

Début XIXème siècle, le pouvoir Napoléonien revient installer par la force des baïonnettes l'esclavage en Guadeloupe. C'est l'occasion pour quelques officiers qui se piquent de culture en histoire naturelle, de se distinguer auprès des réseaux des savants parisiens auxquels ils espèrent participer efficacement. Accompagnés d'un petit groupe d'érudits locaux, pharmaciens et propriétaires, ils extraient du grès d'une plage situé près du port du Moule, dans l'est de la Grande Terre, un étrange fossile humain : un anthropolithe, squelette humain pris dans la gangue calcaire. D'où vient-il ? Quel âge a-t-il ? Les habitants des environs connaissent bien ce type d'étranges objets. Ils les appellent Galibis. Ils connaissent aussi leur mode de formation. Mais les officiers et érudits locaux notent à peine les informations que les derniers descendants d'amérindiens ou les esclaves leur apportent. Elles seront pourtant conservées mais sans être réellement pris en compte dans les questionnements de l'époque. Il s'agit pour ces réseaux locaux d'acteurs - temporaires ou installés - de participer à la construction des savoirs, or celle-ci se passe fort bien des savoirs locaux, par définition composites et un peu flous. Ces hommes envoient alors leur encombrant objet vers Paris, l'une des principales - si ce n'est la principale - capitales scientifiques de l'époque. Mais l'anthropolite n'arrivera jamais sur les quais parisiens, pas plus qu'il n'atteindra les cabinets des savants du Museum et de l'Institut auxquels il était destiné. Les Anglais ont arraisonné le navire qui le transportait et l'ont tout bonnement confisqué. C'est donc à Londres dans une cave où l'on finira par l'égarer, et dans les gravures de divers ouvrages d'histoire naturelle que l'étrange fossile continue son périple. Les savoirs qui le concernant, d'abord locaux, puis de forme scientifique avant d'être réellement scientifiques (presque un siècle plus tard !), vont eux aussi connaître des aventures pleines de rebondissements. Des influences entre réseaux de savants, (que nous tenterons de démêler), vont contribuer à cette histoire singulière de savoirs qui touchaient les questions parmi les plus importantes du XIXème siècle : l'origine de notre espèce, la génération spontanée et la transformation (ou l'évolution) des espèces dans le temps...

**Alain Messaoudi :** « *Orientalistes et Africains : savants et artistes en réseaux dans l'Afrique du Nord des années 1890-1914* »

Dans quelle mesure le concept de réseau permet-il de comprendre les interactions qui ont pu se nouer, dans un cadre politique général qui est celui de l'empire colonial français, entre les savants et les artistes qui se sont définis à la fois comme orientalistes (participation aux congrès des orientalistes et contribution à *l'Encyclopédie de l'Islam* ; membres de la Société asiatique et de la Société des peintres orientalistes français) et spécialistes de l'Afrique du Nord coloniale (membre de sociétés savantes comme la Société historique algérienne ou l'Institut de Carthage ou de la Société coloniale des artistes français) ? Nous proposerons à la discussion l'exemple de deux « réseaux » savants : l'un se constitue autour de la faculté des lettres d'Alger avec pour figure centrale René Basset, organisateur en 1905 d'un congrès des orientalistes à Alger ; l'autre autour d'Alfred Le Chatelier fondateur de la Mission scientifique du Maroc et de la *Revue du monde musulman* (1906). Du côté des artistes les Sociétés (Société des peintres orientalistes français, autour de Léonce Bénédite ou Société coloniale des artistes français, fondée par Louis Dumoulin) constituent-elles le support de réseaux spécifiques ? Observe-t-on des croisements entre réseaux de savants et d'artistes tels qu'ils inviteraient à adopter une autre échelle d'observation ?

**Sonia Bai :** « *Interactions entre les réseaux et les magistrats en Algérie : de la Cour d'appel d'Alger à la Cour de Cassation* »

La justice a été l'un des rouages essentiels du système colonial en Algérie. Les magistrats ont joué un rôle fondamental dans la stratégie de la domination coloniale. Néanmoins, ces acteurs de la justice algérienne ont parfois été présentés comme des « brebis galeuses » des colonies. Pourtant, il s'avère que nombre d'entre eux ont accédé aux plus hautes fonctions judiciaires à la Cour de Cassation. Ainsi, dans le cadre de ce séminaire, nous nous intéresserons, à travers le parcours d'une dizaine de magistrats ayant exercé au sein de la Cour d'appel d'Alger, aux relations existantes entre les réseaux et ces acteurs. Notre approche consistera à définir la présence ou non de réseaux dans lesquels ces derniers ont évolué qu'ils soient politiques, personnels, ou intellectuels, mais également de s'interroger sur le rôle qu'ils ont joué sur l'ascension de ces magistrats à la Cour de Cassation. Dans cette perspective, nous nous interrogerons sur l'existence d'une construction mutuelle entre ces deux éléments. Ainsi, les analyses sur la structure des liens demeurent déterminantes bien que l'ambiguïté autour du terme de « réseau » en complexifie l'étude.

**Claire Fredj :** « *Réseaux étudiants, réseaux élitaires, réseaux politiques ? Les médecins musulmans de l'Algérie colonisée (années 1880-début des années 1960)* »

Jusqu'en 1962, les médecins musulmans formés dans les universités françaises (Alger et les universités métropolitaines) demeurent une minorité au sein du monde médical algérien. Cette minorité forme-t-elle un groupe : la position minoritaire amène-t-elle ces praticiens à développer des formes de sociabilités particulières, à s'intégrer dans une élite « coloniale », à produire un discours politique, avec quelles évolutions sur une période de plusieurs décennies ? Jusqu'à quel point parler de réseaux ?

Nous tenterons de proposer des premières réponses à ces interrogations en utilisant les travaux de Guy Pervillé, plus généralement consacrés aux étudiants et aux intellectuels algériens, complétés par une série d'informations biographiques sur ces médecins.

**Julie d'Andurain :** « *Le réseau colonial à travers ses revues* »

Né en 1890, le réseau colonial français est essentiellement connu comme le regroupement des noms des parlementaire qui se sont eux-mêmes reconnus comme membres du « groupe colonial » de l'assemblée nationale. Mais depuis les travaux fondateurs, les chercheurs ont toujours su, depuis les travaux fondateurs de Henri Brunschwig et Charles-Robert Ageron, que le lobby était plus vaste sans pouvoir le déterminer exactement.

Adossées à un travail de recherche dans des archives privées, les revues, mais plus précisément encore les publicistes du « parti colonial » permettent de définir les contours du lobby. Qui sont ces revues, combien sont-elles, qui en sont les principaux acteurs. Est-ce que ces revues permettent de définir clairement les objectifs du lobby colonial ?

**Florence Renucci** : « *Réseaux et revues spécialisées dans l'Algérie coloniale* »

Notre recherche vise à s'interroger sur la nature, le contenu, l'organisation et les objectifs des revues pour comprendre si elles constituent ou non des « sociétés actives du savoir » dans le contexte colonial. En d'autres termes, fédèrent-elles des mouvements, voire des écoles, scientifiques/du savoir ; comment construisent-elles les savoirs et avec quelles influences sur la politique coloniale ? Pour tenter de répondre à ces questions, nous étudierons ici trois revues en se focalisant sur la question des réseaux : la *Gazette médicale de l'Algérie*, la *Revue africaine* et la *Revue algérienne et tunisienne (puis marocaine) de législation et de jurisprudence*. Nous essayerons de comprendre dans quelle mesure ces revues sont étroitement liées à des établissements d'enseignements supérieurs ou à d'autres institutions et quelles en sont les connaissances en termes d'architecture du savoir et de choix scientifiques. Nous nous interrogerons également sur les contenus diffusés : sont-ils représentatifs de courants divergents ou d'une école de pensée ? Quelle est leur influence sur la politique coloniale ? Enfin, nous nous interrogerons sur la rencontre des disciplines au sein de ces revues et entre elles. Y-a-t-il parmi leurs acteurs des passeurs de rives ? Quelles influences sur la construction des savoirs historiques (la *Revue africaine*), juridique (la *Revue algérienne*) et médicaux (la *Gazette médicale*) dans l'empire français et au-delà.

**Marie Albane de Suremain** : « *Les centres IFAN en Afrique occidentale (1936-1960) : un réseau scientifique en situation coloniale ?* »

Fondé en 1936 à Dakar, l'Institut français d'Afrique noire (IFAN) est d'abord conçu comme un service du Gouvernement général d'AOF, mais il ne tarde pas à affirmer son autonomie scientifique, sous la présidence du naturaliste Théodore Monod à partir de 1938. Organisme scientifique pluridisciplinaire, fort de son ancrage sur le terrain colonial, il tend à s'affirmer face aux prestigieuses institutions métropolitaines ou internationales et à nouer avec elles un précieux réseau de collaborations : accueil de chercheurs, correspondances, échanges de revue et d'ouvrages... De plus, l'institut est organisé de manière fédérale à l'échelle de l'AOF : des centres IFAN sont ouverts progressivement dans chacun des territoires, afin de créer un maillage scientifique de la fédération. En dépit des distances et des difficultés matérielles, les chercheurs reçus par l'IFAN circulent entre des institutions de métropole, le centre fédéral de l'IFAN à Dakar et les centres de chacune des colonies, contribuant à la mise en réseau des « centrifans ». Cette structure fédérale est cependant remise en question par la loi-cadre Defferre de 1956, puis par les indépendances. Au-delà des structures institutionnelles, des chercheurs, des ingénieurs, des techniciens, européens mais aussi africains, ont circulé à l'échelle de la fédération aofienne, ainsi qu'entre la métropole et les colonies, nouant à chaque étape des coopérations et relations complexes. Ponctuelles ou plus durables, celles-ci permettent d'interroger la notion de réseau scientifique en situation coloniale et d'examiner comment ses lignes de force ont été ébauchées, d'interroger les éventuelles hiérarchies ainsi que les remaniements consécutifs à la « territorialisation » des centres puis à l'accession à l'indépendance des différentes colonies.